Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 056-878114107-20261001-20261001006-DE

Département du Morbihan
Arrondissement de Lorient
Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial
Office de Tourisme de Belle-Ile-en-Mer

Séance du 1 er octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 1er octobre à 19h30 - les membres du Comité de Direction de l'Office de Tourisme de Belle-Île-en-Mer, légalement convoqués, se sont réunis à la Communauté de Communes à Le Palais, sous la présidence de Marianne LE POETVIN.

MEMBRES PRESENTS

- **Collège des élus** : Annaïck HUCHET, Marianne LE POETVIN, Pierre-Paul AUBERTIN, Tibault GROLLEMUND, Frédéric CHAZAL, Benjamin AZOUZE, Guillaume DANIC, Marc KEMPF, Marie THUILLIER,
- **Collège des professionnels** : Dominique MICHAUD, Aurélia BOIRAL, Alwenna JEGAT, Charlotte OLIVIER, Fanny BOQUILLET,
- **Collège des personnalités qualifiées** : Pierrick PAINVIN, Régina DUTACQ.

• **MEMBRES REPRESENTES**

- **Collège des élus** : Ronan JUHEL donne pouvoir à Annaïck HUCHET, Thomas BRON donne pouvoir à Guillaume DANIC ;
- **Collège des professionnels** : Eva GALLEN donne pouvoir à Charlotte OLIVIER, Pierre REBOUR donne pouvoir à Dominique MICHAUD.
- **Collège des personnalités qualifiées** :

• **MEMBRES ABSENTS**

- **Collège des élus** :
- **Collège des professionnels** :
- **Collège des personnalités qualifiées** :

Nombre de conseillers
> en exercice : 20
> présents : 16
> votants : 20
Date de convocation :
le 23 septembre 2026

Également présents : *J. FROGER – Directeur de l'office de tourisme*
C. BEVAND – Responsable Accueil, Promotion et Développement
G. PAILLET – Responsable Administrative Partenariats et Qualité

Délibération n° 2026-10-006 FI

DM8 : Réduction de crédit compte 2088 Augmentation de crédit compte 2051

Madame la Présidente expose que les modifications suivantes doivent être apportées au budget primitif 2026.

Le compte 2088 a été crédité de la somme de 7 000,00€ afin de développer l'application « Vagabondez », hors au regard de la nature de la dépense, il convient d'attribuer cette charge au compte 2051 – Concessions et droits similaires.

L'écriture à passer est la suivante :

Section d'investissement

- Crédit du compte 2051 : 7 000,00 €
- Crédit du compte 2088 : - 7 000,00€

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 056-878114107-20261001-20261001006-DE

Le COmité de DIRection de l'Office de Tourisme de Belle-Ile-en-Mer, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la décision modificative suivante :

Section d'investissement

- Dépenses : 2051 : 7 000,00 €
- Dépenses : 2088 : - 7 000,00€

Fait à Le Palais,
Le 1er octobre 2026
Marianne LE POETVIN
Présidente du COmité de DIRection